



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ETINAL SA**, Chemin du Frêne 11,
1004 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 15.05.2018
3. Suspension de faillite: 09.07.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.07.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, la société a été déclarée dissoute conf. aux art. 154 ORC et 731 b CO. Sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
But: participation à des sociétés financières, industrielles ou commerciales, exploitation de brevets et licences.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021 316 65 16
1014 Lausanne

04358901

